

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER ET VALENCA**

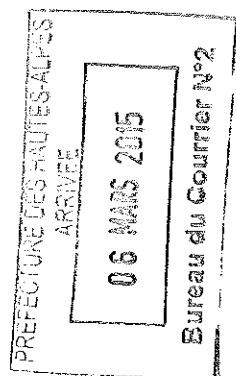
Département des
HAUTES-ALPES

DELIBERATION N°09 -2015

SEANCE du jeudi 26 Février 2015

Nombre de Conseillers :
en exercice : 11
Présents : 9

L'an deux mille quinze et le jeudi 26 février 2015 à 18h15, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 19 février 2015 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.



Présents: Mme Noëlle STEFANI, C. TRUCH, M. COSTORIER Rémi, M. FAURE Jean-Claude, M. MARTIN Roger, M. MEYSSONNIER Gérard, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. POUILLARD Pierre, M. ROBERT Joël

Absents excusés : Danielle BLANC, Jean CORDIER

Secrétaire de séance : Céline TRUCH

Objet : Extension du périmètre de la CCTB, intégration de la Commune de CLARET

Monsieur le Maire expose qu'il a reçu notification de la délibération prise par le Conseil de la Communauté de Communes de Tallard-Barcelonnette lors de sa séance du 22 janvier 2015 pour intégrer la Commune de Claret dans son périmètre.

Monsieur le Maire explique que cette délibération de la CCTB fait suite à une autre délibération prise par la Commune de Claret en date du 3 novembre 2014 pour demander son retrait de la Communauté de Communes de la Motte du Caire – Turriers (CCLMT) et son intégration dans le périmètre de la CCTB.

Monsieur le Maire donne lecture de ces deux délibérations et rappelle la procédure d'extension de périmètre découlant de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant que les Communes de la CCTB doivent donner leur accord à la majorité qualifiée pour que cette intégration puisse aboutir.

Considérant les arguments avancés dans les deux délibérations et notamment le fait que la Commune de Claret fasse déjà partie du bassin de vie du territoire de la CCTB, Monsieur le Maire propose de délibérer favorablement sur cette demande d'adhésion.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **Décide** de délibérer favorablement sur la demande de la Commune de Claret d'intégration à la Communauté de Communes de Tallard-Barcelonnette.
- **Charge** son Maire de transmettre cette délibération à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes et à Monsieur le Président de la CCTB.

Fait et délibéré, le jeudi 26 février 2015

Le Maire

Rémi COSTORIER

